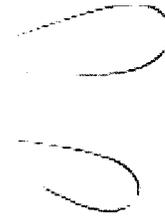


APARQ

Association des personnes aidantes
de la région de Québec (03)



**Présentation de l'Association des personnes aidantes
de la région de Québec 03**

Commission des affaires sociales

**Consultation à l'égard du projet de loi no 6,
instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés.**

Mars 2009

PROJET DE LOI NO 6,

Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous remercie de m'accorder quelques minutes pour parler au nom de l'Association des personnes aidantes de la région de Québec 03 couvrant les secteurs de Charlevoix, Portneuf, Québec-Nord et Québec-Vieille-Capitale. Merci également à Mme Lily Tremblay présidente du Regroupement des aidants naturels du Québec, de m'accorder cet espace.

Ma présence ici a pour but de vous exposer le problème majeur vécu par notre Association. Ce problème concerne essentiellement le sous financement chronique des organismes comme le nôtre. Par exemple, malgré les nombreuses demandes d'aide formulées par notre association dans le cadre des programmes mis de l'avant par le gouvernement et ses organismes, à ce jour, les succès **sont mitigés**.

Madame la Ministre, d'entrée de jeux, je tiens à vous dire que l'Association que je préside l'APARQ, est d'accord avec le projet de loi no 6.

Je tiens par ailleurs à préciser Madame la Ministre, que notre Mission est d'offrir aux personnes aidantes de l'aide par l'écoute, l'information, la référence, la formation dont il est fait mention dans le projet de Loi. Notre Mission est en appui au premier (1^{er}) alinéa de l'article 2 du projet de loi no 6 (le répit). Notre accord porte davantage sur les alinéas 2, 4 et 5 de l'article 2, parce que

nous croyons que les services mentionnés dans ces alinéas tout en favorisant le répit, favorisent le changement durable chez la personne aidante qui en bénéficie. Nos services constituent à diriger vers le répit et les autres services offerts, à écouter pour mieux comprendre les besoins de formation et rendre cette formation disponible.

Nos services ont l'appui de nos partenaires de la région 03. Mais comme toute association d'aidants naturels, nous ne trouvons pas le financement nécessaire pour déployer les objectifs préconisés dans votre projet notamment, ceux aux alinéas 2, 4 et 5 de l'article 2 du projet à l'étude.

Puisque 90% des soins à domicile sont assumés bénévolement par les proches aidants, ces derniers doivent être dirigés vers le répit et connaître les services offerts et doivent être formés à mieux assumer ce rôle sans s'épuiser. C'est ce que nous voulons offrir aux proches aidants des aînés.

Seules des interventions pour amener des changements durables chez la personne aidante, vont lui permettre d'être mieux outillée pour assumer ses responsabilités. L'objectif est avant tout de rendre la personne aidante apte à assumer pleinement son rôle auprès des siens. Il est indispensable que ce rôle soit valorisé et que des moyens soient pris pour éviter à l'aidant l'épuisement, la détresse, l'isolement qui peuvent entraîner de nombreux problèmes de santé allant jusqu'au suicide.

Tel que démontré par les statistiques, souvent la personne aidante devient malade ou décède avant la personne aidée. Ce qui entraîne infailliblement des coûts supplémentaires sur le système de santé.

Monsieur le Président, Madame la Ministre, Mesdames, Messieurs les députés, en conformité avec ce qui est prévu dans le plan d'action 2006-2011 de l'Agence régionale de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, notre mission est de contribuer à soulager les problèmes vécus par les personnes aidantes et à permettre d'améliorer, de manière indirecte, les conditions du maintien à domicile. C'est pourquoi il est impérieux de soutenir de façon récurrente des organismes tels que le nôtre.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Madame la Ministre nos respectueux remerciements.

Suzanne Girard
Présidente de l'Association
Des personnes aidantes de la
Région de Québec 03
1215, rue Chanoine Morel
Presbytère ST-Charles Garnier
Québec, téléphone : 418-688-1511
Courriel : info@aparq.org
Web : www.aparq.org